



Commission des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N° 38

Réunion restreinte du jeudi 09 mars 2023

Décision de la Commission Départementale Du Statut de l'Arbitrage du District 78

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le CS CELLOIS (509810) est autorisé à utiliser 2 mutés supplémentaires pour son équipe U18 évoluant en R3.

Décision de la Commission Départementale Du Statut de l'Arbitrage du District 95

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le FC HERBAY SUR SEINE (580489) est autorisé à utiliser 2 mutés supplémentaires pour son équipe Vétérans évoluant en R2.

Décision de la Commission Départementale Du Statut de l'Arbitrage du District 75

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le PUC (500025) est autorisé à utiliser 1 muté supplémentaire pour son équipe U16 évoluant en R2.

Décision de la Commission Départementale Du Statut de l'Arbitrage du District 78

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le FC PLAISIROIS (527985) est autorisé à utiliser 2 mutés supplémentaires pour son équipe U14 évoluant en R3.

Décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux

En application de l'article 164 des R.G. de la F.F.F., ladite Commission a autorisé les clubs suivants à utiliser, pour la saison 2020/2021, un ou plusieurs joueurs mutés supplémentaires dans ses équipes pour :

<u>Nom du club</u>	<u>Equipe(s) bénéficiaire(s) du ou des mutés supplémentaires</u>	<u>Date de décision de la C.F.R.C.</u>
AS MEUDON (500692)	U14 R1 (+ 1 muté)	25/08/2022
FC FLEURY 91 (524861)	U16 R1 (+ 1 muté)	25/08/2022
AS JEUNESSE AUBERVILLIERS (544051)	U18 R1 (+1 muté)	25/08/2022
FC MONTROUGE 92 (550679)	Seniors N3 (+ 1 muté) CN U17 (+ 4 mutés)	25/08/2022
CS BRETIGNY FOOT (500217)	Seniors N3 (+ 1 muté)	25/08/2022
CSL AULNAY	Seniors R3 (+ 1 muté)	25/08/2022
RC ARGENTEUIL (590534)	U14 R2 (+ 1 muté)	25/08/2022
AF EPINAY SUR SEINE (554212)	Seniors R3 (+ 2 mutés) U14 R2 (+1 muté)	25/08/2022
BLANC MESNIL SP. FB (547035)	Seniors U20 R2 (+1 muté) U18 R2 (+1 muté) U16 R2 (+2 mutés)	25/08/2022
US CRETEIL LUSITANOS (500689)	U18 R1 (+ 1 muté) U16 R1 (+ 1 muté)	25/08/2022
US PALAISEAU (500684)	U18 R2 (+1 muté)	25/08/2022
JA DRANCY (523259)	CN U17 (+2 mutés)	25/08/2022
SFC NEUILLY SUR MARNE (508884)	U18 R3 (+1 muté) U16 R2 (+1 muté)	01/09/2022
FC VERSAILLES 78 (500650)	U16 R1 (+ 5 mutés) U18 R1 (+ 2 mutés)	01/09/2022
ES NANTERRE (500561)	U18 R2 (+ 1 muté)	01/09/2022
AAS SARCELLES (500695)	U18 R1 (+ 2 mutés) U17 R1 (+2 mutés) U15 Régional (2 mutés) U14 R2 (+ 1 muté)	01/09/2022

AC BOULOGNE BILLANCOURT (500051)	U18 R2 (+ 2 mutés) U16 R1 (+ 5 mutés)	01/09/2022
FC FLEURY 91	U18 R1 (+4 mutés) U16 R1 (porte le nombre à 3 mutés supplémentaires)	01/09/2022
AS ST OUEN L AUMONE (518488)	U18 R2 (+ 1 muté) U14 R3 (+ 1 muté)	01/09/2022
FC ISSY (500706)	U16 R2 (+1 muté)	01/09/2022
FC MONTFERMEIL (548635)	CN U19 (+3 mutés) CN U17 (+ 4 mutés) U16 R2 (+ 3 mutés) U14 R1 (+3 mutés)	09/09/2022
CS BRETAGNE FOOT (500217)	U16 R1 (+1 muté)	09/09/2022
SENART MOISSY (500832)	U18 R2 (+1 muté) U16 R2 (+ 1 muté)	09/09/2022
FC MELUN (542557)	U14 R1 (+1 muté)	09/09/2022
FC MANTOIS 78 (544913)	CN U17 (+2 mutés) U18 R1 (+ 1 muté) U18 R2 (+ 1 muté)	09/09/2022
FC FLEURY 91 (524861)	U16 R1 (porte le nombre à 4 mutés supplémentaires)	09/09/2022
RACING COLOMBES 92 (539013)	U18 R1 (+ 1 muté)	09/09/2022
US TORCY P.V.M. (511876)	U14 R1 (+1 muté)	15/09/2022
AF EPINAY SUR SEINE (554212)	U18 R3 (+1 muté) U16 R2 (+2 mutés) U14 R2 (porte le nombre à 2 mutés supplémentaires)	15/09/2022
CS BRETAGNE FOOT (500217)	U14 R1 (+1 muté)	22/09/2022

FC MONTROUGE 92 (550679)	U14 R1 (+ 1 muté)	22/09/2022
US TORCY P.V.M	CN U 17 (+ 3 mutés)	22/09/2022
AC BOULOGNE BILLANCOURT (500051)	U17 R2/B (+ 1 muté)	22/09/2022
JA DRANCY (523259)	U14 R1 (+ 1 muté)	29/09/2022
FC FLEURY 91 (524861)	U14 R1 (+1 muté)	07/10/2022
RC PAYS DE FONTAINEBLEAU (500364)	U16 R3 (+1 muté)	20/10/2022
FC BRUNOY (500162)	U18 R3 (+1 muté)	16/11/2022
JA DRANCY (523259)	Retire 1 muté supplémentaire attribué à l'équipe CN U19 (4 mutés au lieu de 5)	17/11/2022
FC MONTROUGE 92 (550679)	U14 R1 (porte à 2 le nombre de mutés supplémentaires)	01/12/2022
CS BRETIGNY FOOT (500217)	U 15 Régional (+ 1 muté)	10/02/2023

SENIORS**AFFAIRES****N° 299 – SE/U20 – DIARRA Issa****CHAMPIONNET SP. PARIS (511117)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 06/03/2023 de CHAMPIONNET SP. PARIS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 20/02/2023, à obtenir l'accord du club quitté, AC BOULOGNE BILLANCOURT,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 15 mars 2023**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur DIARRA Issa et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 300 – SE/FU – BOURENANE Faouzi**ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 (581402)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 09/03/2023 de l'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 22/02/2023, à obtenir l'accord du club quitté, CAUDACIENNE ENT.S,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 15 mars 2023**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur BOURENANE Faouzi et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

FEUILLES DE MATCHES

SENIORS CDM – R3/C

24571895 – VELIZY F. PORTUGAIS 6 / FC ST ARNOULT 78. 5 du 12/02/2023

La Commission,

Informe le FC ST ARNOULT 78 d'une demande d'évocation formulée par VELIZY F. PORTUGAIS sur la participation et la qualification du joueur ARRIAT Steven, susceptible d'être suspendu,

Demande au FC ST ARNOULT de bien vouloir fournir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2023**.

SENIORS FEMININES FUTSAL – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL

25625600 – JOLIOT GROMM'S 1 / FC CROSNE 1 du 26/02/2023

Réclamation formulée par le FC CROSNE sur la qualification et la participation de la joueuse GODOFFE Lilou, de JOLIOT GROMM'S, susceptible d'avoir participé le même jour avec l'équipe 2 dans cette compétition,

La Commission

Agissant sur le fondement de l'article 187.1 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que JOLIOT GROMM'S a fourni ses observations dans les délais impartis, selon lesquelles le club indique que la joueuse GODOFFE Lilou, bien qu'inscrite sur la feuille de match, n'a pas participé à la rencontre disputée par l'équipe 2 du club,

Considérant que l'équipe 2 de JOLIOT GROMM'S a disputé le 26/02/2023 un match pour le compte de la Coupe de Paris Seniors Féminines Futsal,

Considérant, après vérification, que la joueuse GODOFFE Lilou figurant sur la feuille de match en rubrique n'a pas participé à la rencontre le même jour avec l'équipe 2 de son club,

Par ces motifs,

Dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS FUTSAL – R3/D

24566259 – AS FUTSAL ARGENTEUIL 1 / FUTSAL PAULISTA 2 du 07/02/2023

La Commission,

Informe l'AS FUTSAL ARGENTEUIL d'une demande d'évocation de FUTSAL PAULISTA sur la participation et la qualification du joueur BOUTADJINE Abdel Krim, susceptible d'être suspendu,

Demande à l'AS FUTSAL ARGENTEUIL de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2023**.

Rappelle que conformément à l'article 21 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la formulation de cette demande d'évocation a eu pour conséquence de suspendre l'homologation de la rencontre concernée,

Et décide, dans l'attente de l'examen de cette demande d'évocation, de suspendre l'homologation de la rencontre suivante disputée par l'AS FUTSAL ARGENTEUIL :

. Match n° 24566255 : AS LA COURNEUVE 1 / AS FUTSAL ARGENTEUIL 1 en Seniors Futsal – R3/D du 04/02/2023.

JEUNES

AFFAIRES

N° 434 – U17 – DIABY Jason

FC LILAS (503477)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 06/03/2023 du FC LILAS concernant le refus d'accord formulé par l'OLYMPIQUE PARIS ESPOIR au départ du joueur DIABY Jason,

Considérant que dans les commentaires du refus d'accord, l'OLYMPIQUE PARIS ESPOIR réclame la somme de 210 € correspondant à la cotisation 2021/2022,

Considérant que le FC LILAS indique, au vu d'un relevé bancaire de Mme RUBEL Nathalie, mère du joueur susnommé, que cette cotisation a été réglé par chèque le 08/03/2022 pour un montant de 235 €,

Demande à l'OLYMPIQUE PARIS ESPOIR de confirmer ou non ces dires,

Faute de réponse pour le **mercredi 15 mars 2023**, la Commission statuera.

N° 435 – U18 – MOUSSA Mohamed

AF VAL YERRES CROSNE (500640)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 06/03/2023 de l'AF VAL YERRES CROSNE, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 05/12/2022, à obtenir l'accord du club quitté, US ALFORTVILLE,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 15 mars 2023**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur MOUSSA Mohamed et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

FEUILLES DE MATCHES

SENIORS U20 – R3/A

24975107 – ESPERANCE PARIS 19^{ème} 20 / PITRAY OLIER PARIS 20 du 15/01/2023

La Commission,

Informe l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} d'une demande d'évocation formulée par PITRAY OLIER PARIS sur la participation et la qualification du joueur TOUNKARA Abdou, susceptible d'être suspendu,

Demande à l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} de bien vouloir fournir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2023**.

SENIORS U20 – R3/A

24975142 – ESPERANCE PARIS 19^{ème} 20 / RACING CLUB 18. 20 du 12/02/2023

La Commission,

Informe l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} d'une demande d'évocation formulée par le RACING CLUB 18 sur la participation et la qualification du joueur TOUNKARA Abdou, susceptible d'être suspendu,

Demande à l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} de bien vouloir fournir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2023**.

U14 – R1/B

24565030 – AAS SARCELLES 1 / FC FLEURY 91. 1 du 04/02/2023

24565019 – FC FLEURY 91. 1 / FC RED STAR 1 du 21/01/2023

24565013 – JEUNESSE AUBERVILLIERS / FC FLEURY 91. 1 du 14/01/2023

24565001 – FC FLEURY 91. 1 / FC MONTFERMEIL 1 du 19/11/2022

24564997 – FC MANTOIS 78. 1 / FC FLEURY 91. 1 du 12/11/2022

24564980 – FC MONTRouGE 92. 1 / FC FLEURY 91. 1 du 24/09/2022

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 07/03/2023 du FC FLEURY 91, selon laquelle le club indique que le joueur TOURLAND Yanis est inscrit sur les feuilles de matches des 04/02/2023, 21/01/2023, 14/01/2023, 19/11/2022, 12/11/2022 et 24/09/2022 de l'équipe 2 des U14 du club évoluant en D1 et qu'il n'y a pas d'éventuelle fraude sur identité des joueurs DRUART BANET Nicolas et TOURLAND Yanis

Considérant les correspondances de Mrs. KERVARREC Lucas, NOUADER Aness et de Mme IRBAH Ouhiba, selon lesquelles ils ne peuvent pas identifier, au vu des photographies issues de Foot2000 des 2 joueurs qui leur ont été transmises, lequel a participé aux matches qu'ils ont arbitrés,

Considérant que M. BOUNEGAB Rayan, arbitre du match U14 – R1/B opposant l'AAS SARCELLES au FC FLEURY le 04/02/2023, indique dans sa correspondance du 09/03/2023 que c'est le joueur TOURLAND Yanis qui a joué en tant que gardien de but du FC FLEURY 91,

Par ces motifs, convoque pour sa réunion du **jeudi 16 mars 2023 à 17H00** :

- M. BOUNEGAB Ryan, arbitre,

Pour le FC FLEURY 91 :

- M. DRUART BANET Nicolas, joueur, accompagné de son représentant légal,
- M. TOURLAND Yanis, joueur, accompagné de son représentant légal,
- M. CHEKROUNE Mourade, dirigeant,
- M. NGADI MAMIKINA AZIZA Joel, dirigeant,
- M. BIMWALA Lloyd, dirigeant,

Pour l'AAS SARCELLES :

- M. DIOP Medoune, dirigeant,
- M. COULIBALY Sekou, dirigeant,
- M. DESBONNES Kevin, dirigeant,

Présences indispensables.

Tous munis d'une pièce officielle d'identité.

U14 – R2/B

24565211 – AS CHAMPS SUR MARNE 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 11/02/2023

La Commission,

Informe l'AS CHAMPS SUR MARNE d'une demande d'évocation formulée par PARIS 13 ATLETICO sur la participation et la qualification des joueurs DOUNDA ZOLAMBA Axel et SOUCHI Mehdi, susceptibles d'être suspendus,

Demande à l'AS CHAMPS SUR MARNE de bien vouloir fournir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2023**.

Prochaine réunion le jeudi 16 mars 2023